



Messages clés de la société civile en matière de plaidoyer Table ronde du FMMD 1 : Femmes, migration et développement

Avertissement: Le contenu suivant reflète uniquement les résultats des dialogues thématiques organisés par le mécanisme de la société civile du FMMD. Par conséquent, les défis et les opportunités décrits sont limités à ce qui est apparu au cours des discussions. Ces idées peuvent évoluer au fur et à mesure de l'analyse et des discussions.

Défis

1. Difficultés d'accès aux services et à la justice

a. Difficultés d'accès aux services de santé et de santé reproductive

- i. Les femmes continuent d'être confrontées à de nombreux obstacles pour accéder aux services de santé reproductive, en particulier les femmes sans papiers et les femmes en situation irrégulière.
- ii. L'absence de protection dans le partage des données et des informations fait craindre des répercussions sur l'accès aux services de santé, ce qui a un impact particulier sur les droits en matière de santé sexuelle et reproductive. De nombreuses femmes en situation irrégulière ne se font pas soigner par crainte d'être détenues et/ou expulsées, ce qui met leur santé et leur vie en danger.

b. Accès à l'information

- i. Il y a un manque d'informations précises sur les droits, les services et les opportunités dans les pays d'accueil, aggravé par les barrières linguistiques et l'accès insuffisant aux services d'interprétation et de langues.

c. Accès à la justice, en particulier pour les victimes de violences domestiques et sur le lieu de travail

- i. La crainte de représailles et l'absence de systèmes judiciaires adaptés sont particulièrement marquantes, notamment en cas de violences domestiques, lors d'accès aux services essentiels et sur le lieu de travail.
- ii. L'absence de protection entrave l'accès à la justice, quel que soit le statut migratoire. Par exemple, les femmes migrantes en situation irrégulière qui subissent des violences sexistes ne signalent souvent pas leur situation par peur des représailles de l'employeur, de la détention ou de l'expulsion.

d. Accès à la participation politique et à la prise de décision

- i. Les femmes migrantes sont également confrontées à des obstacles à la participation à la vie politique et démocratique. En Europe, les femmes migrantes ne sont toujours pas représentées dans les organes élus aux niveaux local, national et européen et les associations de femmes migrantes ne sont pas suffisamment impliquées dans les processus de prise de décision.

2. Questions d'inégalité et d'abus dans l'emploi

- a. Les femmes sont souvent confrontées à des restrictions qui les empêchent de travailler dans certains secteurs, ce qui fait que les femmes migrantes qualifiées sont exclues de nombreuses possibilités d'emploi. En outre, de nombreuses femmes entament leur parcours migratoire avec des ressources économiques limitées en raison d'un accès plus restreint au travail rémunéré ou aux salaires dans leur pays d'origine. Dans de nombreux cas, les ressources sont également réduites car le capital financier disponible est généralement investi dans les voyages migratoires des hommes qui partent les premiers pour ouvrir la voie.
- b. En raison de la division sexuée du travail, les travailleuses migrantes sont souvent dirigées vers des secteurs non réglementés et sujets à l'exploitation, tels que le travail domestique et le commerce du sexe.
- c. La valeur des soins non rémunérés et rémunérés n'est souvent pas reconnue et se limite aux emplois "non qualifiés".

3. Insuffisance/absence d'intégration et de prise en compte de la dimension de genre dans les politiques

Il s'agit de questions telles que la séparation des familles, le manque de soins pour les femmes enceintes et post-natales, les effets de la détention des migrants, la violence liée au sexe telle que les fouilles corporelles et le déshabillage forcé, les politiques d'intégration - y compris le soutien à la santé mentale et l'accès aux moyens de subsistance - pour les personnes qui rentrent au pays.

- a. Tendance à lier la lutte contre la violence sexiste aux politiques de lutte contre la traite des êtres humains, plutôt que de reconnaître la violence sexiste comme un domaine d'action distinct nécessitant une attention séparée.
- b. L'absence de différenciation des besoins des personnes en fonction du sexe, de l'âge, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, du contexte et de la langue est essentielle pour fournir un soutien complet.
- c. L'absence de données sur les femmes, les filles et les migrant.e.s de sexe différent, ainsi que sur les problèmes spécifiques qu'elles/ils rencontrent, les rend vulnérables à la source, pendant le transit et à leur destination. Ce manque de données est également lié à la prédominance de politiques migratoires neutres du point de vue du genre qui, en fin de compte, négligent les considérations de genre.
- d. Les systèmes de détention des migrant.e.s sont intrinsèquement préjudiciables aux droits humains des femmes et des personnes présentant des différences de genre, car ils peuvent les exposer à un risque plus élevé de violence liée au sexe et ne peuvent pas fournir de manière adéquate des droits et des services appropriés en matière de santé sexuelle et reproductives, ce qui a un impact négatif sur la santé physique et mentale des femmes et des personnes présentant des différences de genre.

4. Dépendance à l'égard du statut de l'époux/épouse et du mariage pour la documentation, la régularisation et l'accès aux services

- a. Dans des régions telles que l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, de nombreuses femmes migrantes ne sont pas en mesure d'obtenir les documents nécessaires de manière indépendante et ont souvent besoin de l'aide et/ou de la présence de leur mari. Le fait de dépendre d'un conjoint régulier ou nationalisé peut accroître la vulnérabilité aux violences domestiques, car les femmes peuvent craindre les conséquences de la perte de leur statut légal.
- b. Il est essentiel pour leur sécurité et leur autonomie qu'elles bénéficient d'un statut d'immigration indépendant de celui de leur conjoint. Malheureusement, la crainte de

perdre leur statut de résidente contraint souvent les femmes à rester avec des partenaires violents.

- c. Les effets indirects de la détention des immigrant.e.s peuvent exacerber ces problèmes. Lorsque les hommes soutiens de famille sont détenus, les femmes se retrouvent dans une situation de plus en plus précaire en raison des politiques discriminatoires et des attitudes culturelles patriarcales susmentionnées. Dans de telles situations, les femmes et les filles peuvent être contraintes à l'exploitation par le travail ou dépendre d'autres membres masculins de la communauté pour assurer leur subsistance, ce qui les rend potentiellement vulnérables aux abus.

5. Violence et harcèlement fondés sur le sexe

- a. La violence sexiste et l'isolement social sont des problèmes importants auxquels sont confrontées les femmes migrantes, à la fois pendant leur voyage, en transit et dans leur pays de destination. Ces femmes sont souvent confrontées à des risques uniques en raison d'une reconnaissance insuffisante de leurs vulnérabilités fondées sur le sexe, notamment les abus sexuels et les violations de leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive.

6. Défis liés aux attentes patriarcales : attentes inégales en matière de soins, isolement social

- a. Les systèmes de soutien existants - tels que les services juridiques, psychologiques et sociaux - sont souvent absents ou ne répondent pas aux besoins spécifiques des femmes migrantes. En outre, les ONG et les programmes gouvernementaux peuvent, sans le vouloir, renforcer les attentes sexistes et négliger les besoins plus généraux de ces femmes. La violence familiale s'intensifie souvent en période de détresse financière, ce qui souligne le besoin urgent d'un soutien global et de ressources adaptées aux expériences des femmes migrantes.
- b. Les femmes en situation de handicap, qui représentent au moins [19 % de la population mondiale](#), sont parmi les plus marginalisées et sont confrontées à des risques accrus d'abus, de violence et d'exclusion. Ces risques sont encore aggravés par les défis croisés auxquels les femmes migrantes sont confrontées, ainsi que par les effets des attentes patriarcales et de l'isolement social. Les politiques migratoires excluent souvent les personnes souffrant d'un handicap ou d'un problème de santé, ce qui oblige nombre d'entre elles à dissimuler leur état, limitant ainsi l'accès aux services et à la justice. Les systèmes existants ne répondent souvent pas aux besoins des femmes migrantes en situation de handicap, ce qui les rend plus vulnérables à l'exploitation et à la discrimination.

7. Obstacles spécifiques rencontrés par les femmes autochtones

- a. Alors qu'elles ne représentent que [6 % de la population féminine mondiale](#), les femmes autochtones portent un fardeau disproportionné de pauvreté, puisqu'elles constituent plus de [19 % des personnes extrêmement pauvres dans le monde](#), et sont confrontées à des vulnérabilités uniques lors des migrations. Avec une espérance de vie inférieure de 20 ans à celle des populations non autochtones, elles sont souvent contraintes de quitter leurs terres en raison du changement climatique et de l'exploitation des ressources, ce qui compromet leur rôle de gardiennes des "systèmes de connaissances autochtones", des langues et de protectrices de la terre et des océans. Les politiques migratoires ne tiennent souvent pas compte de ces défis croisés, ce qui aggrave leur marginalisation et les risques pour leur santé mentale.

Recadrer les opportunités afin d'examiner les actions nécessaires pour garantir que les femmes et les personnes issues de la diversité de genre aient accès aux droits avant tout et souligner la nécessité cruciale de s'éloigner d'un cadrage instrumentalisé.

- 1. Développer des mécanismes inclusifs et sensibles au genre pour l'accès aux services**
 - a. Améliorer l'accès aux services**
 - i. Créer des systèmes séparés entre les services de santé, de justice et les services essentiels, d'une part, et les autorités chargées de l'immigration, d'autre part, de façon à protéger les personnes migrantes..
 - ii. Concevoir de nouveaux systèmes de sécurité sociale ou modifier les systèmes existants afin de garantir la transférabilité des prestations.
 - b. Améliorer l'accès à l'information et aux services grâce à un langage inclusif**
 - i. Il est nécessaire d'allouer un budget aux bureaux des pays d'origine afin d'améliorer la diffusion d'informations pour les femmes, telles que des émissions de radio régulières et des ateliers organisés dans les langues locales.
 - c. Améliorer l'accès aux soins de santé et aux droits en matière de santé sexuelle et reproductive**
 - i. Mettre en place des services de soutien centralisés (santé, santé mentale et violence domestique) conçus en collaboration avec les femmes migrantes dans les pays de destination et de retour.
 - d. Améliorer l'accès à un travail sûr et décent**
 - i. Réformer le droit du travail afin d'y inclure des protections pour les travailleuses migrantes, qui sont souvent exclues des nombreuses lois existantes, reconnaissant le travail domestique comme un travail.
 - e. Améliorer l'accès à l'éducation**
 - i. Accroître les possibilités d'amélioration des compétences et de requalification.
 - ii. Fournir un accès aux programmes de garde d'enfants afin de faciliter la fréquentation des écoles et de l'enseignement supérieur.
 - iii. Promouvoir la reconnaissance des compétences pour améliorer les possibilités d'emploi.
- 2. Concevoir des politiques et les mettre en œuvre en privilégiant la protection et l'intérêt supérieur de la famille et des femmes migrantes.**
 - a. Mettre l'accent sur le regroupement familial et éviter que les enfants ne soient laissés pour compte.
 - b. Créer et renforcer les mécanismes permettant de maintenir les familles ensemble pendant le voyage de migration, en évitant la détention des femmes et des familles. Veiller à ce que des ressources soient allouées à des interventions tenant compte de la dimension de genre, telles que des alternatives à la détention.
 - c. Supprimer les obstacles structurels qui affectent les femmes migrantes en situation de handicap et les femmes autochtones (politiques d'exclusion de la migration).
- 3. Élargir et développer les voies d'accès à la migration spécifiques au genre**
 - a. Établir des voies de migration régulières qui tiennent compte de la dimension de genre et des facteurs de vulnérabilité qui se recoupent, notamment les femmes en situation de handicap, les femmes d'ascendance africaine, les femmes autochtones et les personnes issues de la diversité des genres.
 - b. Reconnaître que la migration peut apporter sécurité et protection aux victimes de violences fondées sur le genre.
 - c. Créer de nouvelles voies de régularisation indépendantes de la situation matrimoniale et veiller à ce que ces mécanismes soient faciles d'accès, en particulier pour les femmes migrantes dépourvues de documents.
 - d. Concevoir des politiques qui tiennent compte de la diversité et des capacités des hommes et des femmes.

- e. Veiller à ce que toutes les femmes soient incluses, en reconnaissant que les lesbiennes et les femmes transgenres sont souvent exclues dans un cadre hétéronormatif. Il est également essentiel de reconnaître l'égalité des unions homosexuelles en matière d'accès aux visas et aux permis.

4. Renforcer le soutien aux soignant.e.s

- a. Mettre en place des mécanismes de soutien spécifiques pour les personnes fournissant les soins principaux, les femmes migrantes et celles qui restent dans les pays d'origine en raison des chaînes de soins mondiales et qui sont cheffes de famille. Élaborer des politiques spécifiques pour soutenir ces femmes et promouvoir une plus grande indépendance économique.

5. Nécessité d'aborder les perceptions des femmes migrantes

- a. Aborder et modifier les perceptions discriminatoires, infantilisantes, victimisantes et instrumentalisantes des femmes migrantes, en les reconnaissant comme des agentes de leur propre parcours migratoire, en les séparant de la catégorie des "femmes et enfants" en tant que groupes vulnérables, et en les incluant dans différents groupes ayant des besoins différents et soumis à des situations de vulnérabilité qui se chevauchent.
- b. Reconnaître que les femmes migrantes ne doivent pas être considérées comme des instruments de développement économique: leurs choix et leurs souhaits doivent être respectés.
- c. Promouvoir la contribution positive des femmes migrantes - qui ne se limite pas à la contribution économique -, y compris les femmes en situation de handicap et les femmes autochtones.

6. Réformer les systèmes pour garantir que les politiques répondent aux besoins spécifiques des femmes et des personnes présentant une diversité de genre.

- a. Faire participer les femmes migrantes et les organisations de la société civile au processus d'élaboration des politiques dans le cadre de la conception, du développement et de la mise en œuvre des politiques destinées aux femmes et aux personnes différentes en matière de genre.
- b. Élargir les voies d'accès régulières pour les victimes de la violence liée au sexe.

7. Renforcer la participation politique

- a. Renforcer la participation des femmes migrantes à la vie politique et démocratique est une étape nécessaire pour construire des sociétés inclusives et démocratiques. La participation des femmes migrantes, en tant que groupe sous-représenté, peut contribuer positivement à la gouvernance publique, à la transparence et à la responsabilité.